

Mail reçu le 05/01/2022 à 20h06

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Dans le cadre de la procédure instaurée concernant le système d'endiguement du quartier du Mauret à ANDERNOS les BAINS, je souhaite vous faire part d'une observation.

Pour la portion 1 et/ou 2 de la promenade partagée vélos et piétons, j'observe que - contrairement aux autres portions - l'endiguement ne dispose pas d'un muret côté Bassin.

Il en résulte un risque de chutes notamment pour les très jeunes enfants qui, souvent, effectuent leurs premiers déplacements à bicyclette sur cette promenade littorale si appréciée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
Bernard BAURRIER